



UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION & DE CONSEIL SUR L'ÉNERGIE
INDÉPENDANT → ET GRATUIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux d'isolation des murs à 1€, arnaque ou bonne affaire ?

Après l'isolation des combles perdus et des planchers bas pour un euro, on voit apparaître depuis plusieurs semaines, des offres d'isolation des murs à un euro. Face à ces offres commerciales, les particuliers sont partagés entre l'opportunité financière de réaliser des travaux et le doute concernant la qualité des prestations. L'Espace Info Energie de la Sarthe, le service public gratuit d'information sur l'énergie fait le point sur ce dispositif qui repose sur deux aides financières :

Les Certificats d'Economies d'Energie

Dans le cadre d'une obligation encadrée par l'État, certaines entreprises (fournisseurs de gaz ou d'électricité, acteurs de la grande distribution ayant des stations services, enseignes pétrolières) proposent des primes pour vous aider à réaliser des économies d'énergie.

Plus d'informations : <https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/vos-aides-financieres/cee/>

Ma Prime Rénov'

Il s'agit d'une nouvelle aide financière mise en place par l'Etat depuis le 1er janvier 2020. Elle est forfaitaire en fonction des travaux réalisés et versée dès leur achèvement. Pour 2020, cette aide financière est destinée aux ménages aux ressources modestes/très modestes. Elle peut financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation ou de changement de mode de chauffage, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique d'un logement.

→ Certaines entreprises s'appuient sur le cumul de ces deux dispositifs d'aides financières pour annoncer un reste à charge d'un euro pour l'isolation des murs. Attention toutefois : ce reste à charge peut évoluer si les aides financières ne sont finalement pas accordées (en fonction du niveau de revenus, de l'âge du logement, des travaux envisagés...).

Quelques points de vigilance à connaître

Tout d'abord, le fait que ces travaux soient financés par les aides de l'État et des fournisseurs d'énergies ne présage pas de leur qualité. Avant toute prestation, les ménages doivent exiger systématiquement une visite technique du domicile par l'entreprise qui réalisera les travaux et un devis suffisamment détaillé. D'une manière générale, les particuliers n'auront que rarement l'occasion de choisir le matériel installé. Il se peut que celui-ci soit acheté en grande quantité par les sociétés afin de faire des économies et ne soit pas adapté aux matériaux composants les murs. De plus, les règles de l'art de l'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur ne sont pas tout le temps respectées, ce qui peut entraîner des désordres sur le bâtiment.

Les démarches administratives et juridiques

Il nous remonte de nombreux cas de litiges car certaines sociétés profitent de ces nouvelles aides financières et de l'engouement qu'elles génèrent auprès de la population pour avoir des pratiques commerciales agressives (envoi de courriers, harcèlement téléphonique, annonces sur internet...).

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/pratiques-commerciales-trompeuses-dans-secteur-renovation-energetique>

Il est conseillé de ne pas répondre immédiatement de manière positive à une offre commerciale et de prendre le temps de la réflexion. Un délai de rétractation de 14 jours est possible dans le cadre d'un démarchage. Vous pouvez prendre contact avec un(e) conseiller(e) de l'Espace Info Energie de la Sarthe afin de vous aider à analyser/comparer les offres et les propositions techniques. Les associations de défense des consommateurs sont également disponibles pour vous aider dans ce genre de situation.

A propos

L'Espace Info Energie porte une mission de service public indépendant, objectif et gratuit. Les conseiller(e)s Info Energie accompagnent gratuitement les particuliers sur la construction, la rénovation de leur logement, les modes de chauffage ou encore les énergies renouvelables. Il organise régulièrement des animations de conseil et de sensibilisation : ateliers pratiques, visites de logements performants, balades thermiques, forums et salons ... Pour échanger avec un(e) conseiller(e) Info Energie des permanences téléphoniques et physiques sont prévues : 02.43.28.47.93 – eie72@lemans.fr

En savoir plus :

Espace Info Energie Pays de la Loire : <https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prime-coup-pouce-isolation-chaudiere-1-euro/>

ADEME : <https://particuliers.ademe.fr/maison/travaux/travaux-de-renovation-que-penser-des-offres-un-euro>

Contact Presse :

Cindy PENLOU-REBOUILLEAU – 09.70.55.13.06 (à ne pas communiquer au public) – eie72@lemans.fr

Contact public : 02.43.28.47.93 – eie72@lemans.fr

